



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N°18.361

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
pour le bar des Tennis Municipaux
=°=°=°=***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de fixer les tarifs concernant le bar des Tennis Municipaux, comme suit :

ENTREES

- Riz niçois au thon	4,00 €
- Fussilli poulet rôti	4,00 €
- Salade Marco Polo	4,00 €
- Risoni au thon arrabiata	4,00 €
- Taboulé Occidentale	3,00 €

PLATS

- Plateau individuel	12,00 €
- <u>Barquette de 200 gr.</u>	
. Riz niçois au thon	4,00 €
. Fusilli poulet rôti	4,00 €
. Taboulé Occidentale	3,00 €
. Salade Marco Polo	4,00 €
. Briga Risoni au thon arrabiata	4,00 €
. « Pain offert »	
- <u>Barquette de 300 gr.</u>	
. Tortelloni Ricotta épinard	7,00 €
. Couscous végétarien	7,00 €
. Risotto poulet	7,00 €
. « Pain offert »	

SNACKING

- Tartine légume grillé 4,00 €
- Tartine rustique fromage chèvre 5,00 €
- Chrono croque cuit 4,00 €

DIVERSES VIENNOISERIES

- Mini croissant (25 gr.) 0,40 € ou
5 achetés 2,00 € + 1 gratuit
- Mini pain au chocolat (25 gr.) 0,50 € ou
5 achetés 2,50 € + 1 gratuit
- Maxi cookie double chocolat 1,50 € pièce
- Maxi cookie double chocolat blanc 1,50 € pièce
- Gaufre de Bruxelles maxi + Chocolat ou
Sucre glace 2,00 €

GLACES

- Glace extrême vanille 2,00 €
- Glace extrême fraise 2,00 €
- Glace extrême happy cookie 2,50 €
- Glace extrême lucky cupcake 2,50 €
- Glace Nestlé Amande 2,00 €
- Glace bâtonnet yaourt 2,00 €
- Glace Nestlé bonbon chocolat 2,00 €
- Glace Kit kat cône van cacao 2,00 €
- Lion cône 2,00 €
- Glace Nesquik cacao vanille 1,00 €
- Glace smarties pop up 2,50 €
- Glace pirulo tropical 2,00 €
- Glace Nestlé pirulo sparkly 2,00 €
- Glace pirulo happy crème 2,00 €
- Glace Nestlé fusée cola 1,00 €
- Glace Davigel nougat glacé 5,00 € (dessert servi à table)
- Glace Davigel Vacherin fraise 5,00 € (dessert servi à table)
- Glace pirulo happy 2,00 €

DESSERTS GLACÉS

- Nougat glacé (140ml) 5,00 €
- Vacherin fraise individuel (165ml) 5,00 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7018 – fonction 4141 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 19 juin 2018

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 21 juin 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

